

En attendant, nous apprenons de notre vieux cahier que les habitants des Seigneuries de la rivière Puante ne semblèrent pas se presser pour venir en aide à ceux du Cap pour la construction de l'église.

Les marguilliers du Cap, après avoir consenti la dépense de 13lbs pour le raccomodage de la couverture de l'église, homologuèrent la dépense d'une plus forte somme payée au notaire Normandin. Celui-ci reçut de la fabrique : 62 livres pour "*procès contre les habitans de bécancour.*" Il fut payé le 6*Décembre* 1715. Ce qui prouve que l'entente n'était pas parfaite entre les paroissiens du *Nord* et ceux du *Sud* de la rivière.

Nous en avons une autre preuve dans ce qui suit, extrait du II Vol : des *Edits et Ordonnances*, page 441-442.

* * *

"Le sieur Vachon, curé du Cap-de-la-Magdeleine, nous ayant représenté que quelques diligences que les marguilliers de sa paroisse aient faites, pour obliger les habitans de la dite paroisse de fournir chacun leur contingent pour la bâtisse de son presbytère, en conséquence d'un acte d'assemblée qu'il dit avoir été fait, dans laquelle ils ont consenti de fournir tout ce qui serait nécessaire, tant de la main-d'oeuvre que des matériaux pour le dit presbytère ; cependant, il ne peut achever le dit édifice, parce que les habitans de Bécancourt et Dutort refusent actuellement d'y contribuer, jusqu'à ce que ceux du Cap-de-la-Magdeleine aient consenti de fournir pareillement leur contingent de toute la dépense qui sera faite pour la bâtisse d'un presbytère dans les dites seigneuries de Bécancourt et Dutort, aussitôt qu'ils auront un curé pour desservir les habitans des dites seigneuries ; et que plutôt que de laisser cet édifice dans l'état qu'il est, les habitans du Cap de la Magdeleine sont disposés à consentir d'accorderà ceux des dites seigneuries de Bécancourt et Dutort ce qu'ils leur demandent :

Nous, avant faire droit, ordonnons que tous les habitans de la dite paroisse du Cap-de-la-Magdeleine et des dites Seigneuries de Bécancourt et Dutort, s'assembleront au dit Cap-de-la-Magdeleine, le premier dimanche du mois de Juin prochain, à